

## A.NA.CO.FI. NEWS

### EDITO

Nous voilà arrivés dans la saison des salons de nos métiers.

Ils vont se succéder et nous donner l'occasion de faire savoir ce que sont nos avis et ce qu'est notre action. Que nul n'en doute, l'été aura été passé à préparer cette rentrée et ce moment particulier de l'année.

En ce mois de Septembre, nous pouvons nous prévaloir d'une équipe considérablement renforcée, à la fois par des salariés et des bénévoles, d'outils numériques et média tous livrés, d'un siège social qui, comme je l'avais annoncé en juin, a été agrandi de 50% et permet de disposer maintenant de nombreuses salles de réunion et de formation, de documents de travail tous repensés et tous publiés, etc ...

On notera parmi ces derniers le Livret de l'adhérent, bible réglementaire repensée cette année, qui sera complétée en Décembre/Janvier, du fait des nombreux textes annoncés pour fin 2017.

On notera également, notre Rapport Annuel, remaqueté et plus dense, qui explique et précise la situation du marché, de nos métiers et de ceux qui les représentent.

On y constate certes notre position sur différents métiers et ce qui fait un peu de bruit, la peu discutée place qui est la nôtre dans la représentation des CGP. Toutefois, on y découvre surtout la croissance de nos acteurs au fil des ans et le fait qu'aujourd'hui, nos professionnels sont une composante non neutre de l'économie française.

Après 2 rencontres récentes avec des membres du cabinet du Ministre de l'économie et au regard des retours de députés ou sénateurs, après notre dernière communication relative aux moyens de financer et développer les entreprises, y compris en utilisant nos membres pour ce qu'ils sont et savent faire, nous pouvons affirmer que nous avons encore atteint un palier dans la représentativité.

L'agenda de nos actions ne faiblit pas en cette rentrée. Elles sont aussi bien réglementaires que politiques. Elles nous amèneront dans plus de 30 villes et dans des dizaines de réunions, y compris à Bruxelles.

Cependant, tout cela n'aurait aucun intérêt sans les succès obtenus. Seuls ou avec d'autres associations en France et en Europe, nous avons fait corriger ou reculer des textes et nous avons aussi et surtout, positivement apporté notre pierre à des édifices difficiles à construire.

Entre juin et septembre, c'est aux transpositions en droit français des textes européens sur le blanchiment et la distribution d'assurance que nous avons principalement collaboré. Nationalement, nous avons agi sur les documents de présentation des produits tant financiers que bancaires ou assurantiels, sur les travaux sur la fiscalité, sur l'ordonnance de numérisation de l'économie, sur les textes sur l'immobilier, etc ...

Nous avons en ligne de mire maintenant ce challenge qu'est la fin de 2017 et l'ensemble de 2018. Pour ce moment sans aucun précédent, qui verra nos entreprises devoir s'adapter en quelques mois à autant de textes qu'elles n'en avaient absorbé depuis 2007, il nous faut être prêts. Nous le sommes déjà quasiment et nous serons aux côtés de nos membres et de celles des autorités qui demanderont notre collaboration, afin que cette transition se passe au mieux pour tous et pour l'économie de notre pays.

Evidemment, quand nous estimons la contrainte trop forte, nous le disons. C'est ce que nous avons dernièrement fait en demandant conjointement avec la CSCA et l'AGEA, le report de l'entrée en application de la Directive sur la Distribution d'Assurance. Si le texte français, à la construction duquel nous avons participé, est de bonne facture, comment peut-on imaginer que les entreprises seront « mises à jour » en moins de 4 mois, quand il faut des années pour assimiler une réglementation nouvelle et des mois pour des développements de logiciels et d'outils que tous les acteurs vont demander en même temps, aux mêmes prestataires !? Nous espérons que la raison l'emportera.

Voilà en quelques mots résumés ce qui vient de se passer. Après les Journées du Courtage, c'est à Patrimonia, Actionnariat et dans les salons de l'immobilier que nous allons porter nos messages. Les rencontres parlementaires de l'épargne et de la Prévoyance accueilleront à leur tribune 2 représentants de l'ANACOFI et nous sommes très fiers de ce que représente ce simple fait.

En Décembre, c'est nous qui accueillerons nos invités pour notre Grand Débat de fin d'Année. Il fera suite à plusieurs en régions. Je vous promets des intervenants de grande qualité et des débats à l'avenant.

Je vous souhaite une bonne lecture de nos quelques lignes et espère vous retrouver nombreux sur nos stands et dans nos débats et conférences à venir.

David CHARLET

N°48 septembre 2017

### Evènements ANACOFI

#### Patrimonia

Table ouverte – veille de Patrimonia le 27 septembre à Lyon (sur invitation/inscription, quelques places encore disponibles)

#### LCE - Les Conférences de l'Entreprise

Le 09 octobre à Blois  
Livre Blanc des LCE du 27 juin à Lyon, en Pièce Jointe.

Informations sur : [www.lcentreprise.fr](http://www.lcentreprise.fr)

### Evènements en Partenariat

#### Patrimonia

Les 28 & 29 septembre – Lyon  
<http://www.patrimonia.fr/>

#### Salon de l'Immobilier de Toulouse

Du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2017  
Parc des Exposition de Toulouse

<https://www.salons-immobilier.com/toulouse>

#### Salon de l'Immobilier de Paris

Du 13 au 15 octobre 2017  
Carrousel du Louvre Paris

<https://www.salons-immobilier.com/paris>

#### Bordeaux Fintech 2017

Les 5 & 6 octobre – Bordeaux

<https://www.eventbrite.fr/e/billets-bordeauxfintech-2017-32954129689>

#### Actionaria

Les 23 & 24 novembre au Palais des Congrès Paris

<http://www.actionaria.com/>

#### Entrepreneuriales 2017 "Village du chiffre"

Jeudi 30 novembre à l'Allianz Riviera - Stade de Nice

<http://www.entrepreneuriales.com/>

#### Rencontres Parlementaires de l'Épargne et de la Prévoyance

Le 5 décembre à la Maison de la Chimie Paris 7<sup>e</sup>

#### Conférence EFE – Redressements en Gestion de Patrimoine

Paris - [www.efe.fr](http://www.efe.fr)

#### Grand Débat de fin d'année ANACOFI

Il se tiendra au Cercle de l'Union Interalliée le 12 décembre

### Etudes et travaux

Le Rapport Public de l'ANACOFI est disponible sur notre site internet

<http://urlz.fr/5LA2>

**Finance / CIF :**

Ordonnance n° 2017-1107 du 22 juin 2017 relative aux marchés d'instruments financiers et à la séparation du régime juridique des sociétés de gestion de portefeuille de celui des entreprises d'investissement (EEV 3 janvier 2018).

**IMMOBILIER :**

Cour d'appel de Montpellier, 1ère chambre, 6 juillet 2017, n°13/06962 : dol commis par un promoteur et son mandataire commercial dans la réalisation d'une opération de défiscalisation.

**IOBSP :**

Ordonnance n° 2017-1252 du 9 août 2017 portant transposition de la directive 2015/2366 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 concernant les services de paiement dans le marché intérieur (la « DSP 2 »).

**ASSURANCES :**

Décret n° 2017-887 du 9 mai 2017 relatif à l'organisation financière de certains régimes de sécurité sociale.

Décret n°2017-1104 du 23 juin 2017 relatif à la mise en œuvre d'une mesure de suspension ou de restriction des opérations sur un contrat d'assurance sur la vie dont les garanties sont exprimées en unités de compte (EEV 26 juin 2017).

Décret n° 2017-1105 du 23 juin 2017 relatif au fonctionnement des contrats d'assurance sur la vie comportant des garanties exprimées en unités de compte (EEV 1er novembre 2017).

Parution le 21 Septembre des actes délégués (textes techniques) encore manquants, relatifs à la Directive sur la Distribution d'Assurance. La Directive peut maintenant être pleinement transposée.

**LCB-FT :**

01.08.2017 : Décret n° 2017-1094 du 12 juin 2017 relatif au registre des bénéficiaires effectifs définis à l'article L561-2-2 du code monétaire et financier. Les professionnels peuvent maintenant l'utiliser.

**Régulateurs :**

**26.06.2017 :** Recommandation ACPR 2017-R-01 sur le libre choix de l'assurance emprunteur souscrite en couverture d'un crédit immobilier (EEV 1er janvier 2018).

**27.06.2017 :** Taux d'intérêts négatifs : l'AMF précise ses attentes en terme d'information à fournir par les émetteurs dans les prospectus obligataires.

**29.06.2017 :** L'AMF met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent du trading d'options binaires sans y être autorisés.

**03.07.2017 :** L'AMF publie sa cartographie des risques 2017.

**04.07.2017 :** Instruction ACPR n° 2017-I-11 relative aux informations sur le dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et du financement des activités terroristes.

**05.07.2017 :** L'AMF met en garde le public contre les activités du site www.chs-capital.com qui propose des services d'investissement sans autorisation.

**18.07.2017 :** Position-Recommandation complétant la Position 2013-02 sur le recueil des informations relatives à la connaissance du client (EEV 3 janvier 2018).

**24.07.2017 :** L'AMF annonce la mise à disposition sur son site internet d'une liste d'acteurs proposant des diamants d'investissements sans disposer des autorisations nécessaires.

**24.07.2017 :** Instruction ACPR n°2017-I-15 sur la remise du rapport annuel obligatoire relatif aux contrats d'assurance-vie dont les prestations sont liées à la cessation d'activité professionnelle.

**31.07.2017 :** Bilan de la consultation publique sur l'activité de conseil en haut de bilan par l'AMF.

**03.08.2017 :** MARANATHA : L'AMF appelle à la vigilance des CIF (cf pièce jointe).

**04.08.2017 :** L'AMF attire l'attention des émetteurs de titres et des participants aux négociations en bourse sur l'obligation de fournir un code légal d'identification (LEI).

**12.09.2017 :** L'AMF met en garde le public contre les activités de la société Naftoil et de son dirigeant M. Raphaël Comté qui proposent des services d'investissement sans autorisation.

**12.09.2017 :** L'ACPR informe le public sur les activités de garantie financière obligatoire du groupe Schneider Brothers.

**Union Européenne**

**07.07.2017 :** Lignes directrices PRIIPs (produits d'épargne grand public) publiées au JOEU. RÈGLEMENT (UE) 2017/1129 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du **14 juin 2017** concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

REGLEMENT D'EXECUTION 2017/1469 du 11 août 2017 établissant un format de présentation normalisé pour le document d'information sur le produit d'assurance non vie (IPID).

**21.09.2017 :** Adoption des actes délégués de la Directive Distribution de produits d'Assurance.

**EBA :**

28.07.2017 : Avis relatif au règlement PRIIPs.

**ESMA :**

13.07.2017 : Lignes directrices relatives à MIFII.

**FECIF**

Après la fédération des conseillers financiers des Pays-Bas, la FECIF sera rejointe par 2 Associations/Fédérations nationales ou transnationales d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Nombreuses actions : réponses à consultations, communiqués de presse et communications sur projets européens comme PEPP (épargne retraite), la place des intermédiaires, la distribution transfrontalière des produits financiers, etc ...

Après 2 rencontres/réunions de travail avec les Chefs de Services en charge de nos métiers et du marché de la FISMA à Bruxelles (équivalent du Ministère de l'Economie et des Finances), rencontre programmée entre notre Président et M. MAIJOR, Président de l'ESMA, début octobre.

Retrouvez l'actualité de la FECIF sur :

[www.fecif.eu](http://www.fecif.eu)

**Développement des Entreprises**

L'Anacofi a transmis aux pouvoirs publics une note relative à ses positions et propositions concernant le développement des entreprises (cf pièce jointe)

**Flash information ANACOFI IMMO**

Consultez notre flash d'information relatif aux mesures qui devront être adoptées par le gouvernement au sujet de la grande réforme du logement (en PJ).

**Vos élus dans la presse**

Interview de **Guy Cohen** – Vice-Président de l'ANACOFI : « *La réglementation, c'est plus de travail mais aussi une formidable opportunité pour le CIF* » [urlz.fr/5PhO](http://urlz.fr/5PhO)

Interview de **David Charlet** – Président de l'ANACOFI :

« *Pour développer le financement alternatif, il faut s'appuyer sur les CGP* » <http://urlz.fr/5QgV>

« *Assurance vie : le fonds en euros est-il mort ?* » <http://urlz.fr/5QgZ>

**A.NOTATIONS**

Notre plateforme d'évaluation portée par l'ANACOFI SERVICES ouverte aux membres et non membres : [www.anacofiservices.fr](http://www.anacofiservices.fr)

Retrouver l'évaluation hebdomadaire sur [www.lecourrierfinancier.fr](http://www.lecourrierfinancier.fr)

## FORMATION

Plateforme Formation : [www.formations-anacofi.fr](http://www.formations-anacofi.fr)

**ANACOFI-CIF** : Le volume horaire obligatoire chaque année est passé à 7 heures sur des thèmes précis et avec obligation de suivre les modules Réglementaires dits « Modules 1 A, B et C entre 2017 et 2019. Rappel : Seules des formations validées préalablement sont désormais recevables sauf formation diplômante.

**ANACOFI IMMO** : 14 heures par an ou 42 heures sur 3 ans. Attention pour les cartes Préfecture : les « 14H de 2018 » sont à effectuer au plus tard d'ici fin avril 2018.

**ANACOFI Assurances** : lancement de 3 Modules internes (en ligne et présentiel) et 3 partenariats externes engagés.

**ANACOFI-IOBSP** : Le Module complet permettant d'accéder au statut a été mis à jour et modules courts disponibles. 2 nouveaux modules de 7 heures mis en ligne.

**Pensez à passer votre QCM** une fois les Modules suivis afin d'en valider les heures.

## Actualité des Régions et Evènements

Ci-dessous les dates planifiées ainsi que les Journées Partenaires. Pour plus d'informations, consulter notre site [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)

NORD / NORMANDIE	EST / BOURGOGNE	AUVERGNE / LYONNAIS / SAVOIE
<b>Lille :</b> 21 novembre 2017 : Module 1-A : Validation compétence AMF  22 novembre 2017 : Journées Partenaires	<b>Nancy :</b> 6 décembre 2017 : Journées Partenaires  7 décembre 2017 : Module Immobilier  14 décembre 2017 : Module Exercer dans le champ de Loi Hoguet en 2017  15 décembre 2017 : Module 1-A : Validation compétence AMF  <b>Pas de passage complémentaire prévu sur Strasbourg en 2017. La date de Nancy pour le M1-A sera la dernière date dans la région EST</b>	<b>Lyon :</b> 25 septembre 2017 : Module 1 classique (pour les détenteurs de la certification AMF)  25 septembre 2017 : Module le B.A BA du loueur meublé  26 septembre 2017 : Module Exercer dans le champ de Loi Hoguet en 2017  27 septembre 2017 : Module 1-A : Validation compétence AMF  6 décembre 2017 : Module 1-A : Validation compétence AMF  7 décembre 2017 : Journées Partenaires  20 décembre 2017 : Module Exercer dans le champ de Loi Hoguet en 2017  <b>Grenoble :</b> 18 décembre 2017 : Module 1-A : Validation compétence AMF  19 décembre 2017 : Module Exercer dans le champ de Loi Hoguet en 2017
PACA / CORSE	AQUITAINE / PCL	UEST
<b>Marseille :</b> 27 novembre 2017 : Module 1-A : Validation compétence AMF  29 novembre 2017 : Journées Partenaires  6 décembre 2017 : Module Exercer dans le champ de Loi Hoguet en 2017	<b>Bordeaux :</b> 3 octobre 2017 : Journées Partenaires  4 octobre 2017 : Module 1-A : Validation compétence AMF  18 octobre 2017 : Module Exercer dans le champ de Loi Hoguet en 2017	<b>Angers :</b> 11 octobre 2017 : Module 1-A : Validation compétence AMF  <b>Brest :</b> 22 septembre 2017 : Module 1-A : Validation compétence AMF  <b>Rennes :</b> 14 novembre 2017 : Module 1-A : Validation compétence AMF  15 novembre 2017 : Journées Partenaires  4 décembre 2017 : Module Exercer dans le champ de Loi Hoguet en 2017  <b>Nantes :</b> 5 décembre 2017 : Module Exercer dans le champ de Loi Hoguet en 2017

ILE DE France	Centre
<p><b>Paris :</b> 13 octobre 2017 : Module Exercer dans le champ de Loi Hoguet en 2017</p> <p>17 octobre 2017 : Module 1-A : Validation compétence AMF</p> <p>23 octobre : Journée Partenaires</p> <p>24 octobre 2017 : Module 1-A : Validation compétence AMF</p>	<p><b>Blois :</b> 9 octobre 2017 : Journées Partenaires + Diner Débat LCE</p> <p>10 octobre 2017 : Module 1-A : Validation compétence AMF</p> <p>11 octobre 2017 : Module Exercer dans le champ de Loi Hoguet en 2017</p>
<p>2 novembre 2017 : Module 3 : Principes de valorisation de l'entreprise pour les CGP</p> <p>8 novembre 2017 : Journée Partenaires</p> <p>9 novembre 2017 : Module 1-A : Validation compétence AMF</p> <p>10 novembre 2017 : Module Exercer dans le champ de Loi Hoguet en 2017</p> <p>24 novembre 2017 : Module 1-A : Validation compétence AMF</p> <p>4 décembre 2017 : Module 1-A : Validation compétence AMF</p> <p>12 décembre 2017 : Journées Partenaires + Dîner débat de fin d'année</p> <p>13 décembre 2017 : Module Exercer dans le champ de Loi Hoguet en 2017</p> <p><b>Salons/événements :</b> Nombreux cf. partie événements du mur d'info</p>	

MIDI	Effectif fin 2015	DOM TOM
<p><b>Toulouse :</b> 16 octobre 2017 : Module 1-A : Validation compétence AMF</p> <p>17 octobre 2017 : Module Exercer dans le champ de Loi Hoguet en 2017</p> <p>18 octobre 2017 : Journées Partenaires</p>	<p><b>RÉGIONS 2015</b></p>	<p><b>Prochaine semaine DOM COM de l'ANACOFI : La Réunion</b></p> <p>13 novembre 2017 : Module 1-A : Validation compétence AMF</p> <p>14 novembre 2017 : Module Exercer dans le champ de Loi Hoguet en 2017</p> <p>15 novembre 2017 : Journées Partenaires</p> <p>16 novembre 2017 : Module Le financement de l'immobilier</p> <p>17 novembre 2017 : Module 1-B : Validation compétence AMF</p>

**DOCUMENTS Joints :**

- Livre blanc LCE Lyon
- Rapport Public
- Lettre de l'AMF aux associations au sujet de MARANATHA
- Positions et propositions relatives au développement des entreprises
- Flash information ANACOFI IMMO

**Nouveau :** notre chaine numérique - <https://www.youtube.com/channel/UCyFsAkGOYE7smqvZp0RS6HQ>  
Deviendra **ANACOFI-TV-Média** dès 100 abonnés. Premières vidéos disponibles. Implémentation des programmes externes en cours.

Retrouvez également l'Anacofi sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) et sur les réseaux sociaux :

Nous contacter : 01 53 25 50 85 ou 01 53 25 50 82 ou [formations@anacofi.asso.fr](mailto:formations@anacofi.asso.fr)

Si vous souhaitez donner votre avis, faire un commentaire, plus d'information ou ne plus recevoir ce document, merci de nous l'indiquer par mail : [formations@anacofi.asso.fr](mailto:formations@anacofi.asso.fr)